



# En route

Serge est amené à l'hôpital, inconscient. Souffre-t-il d'allergies? A-t-il déjà subi des opérations? Suit-il un traitement contre le cancer? Ces informations existent quelque part, mais on n'en dispose pas aux urgences. L'administration fédérale est donc en train d'élaborer un système permettant de répondre à ces questions d'importance vitale. «Ces informations permettront d'améliorer considérablement les soins médicaux», assure Frank Robben, dont nous avons déjà fait la connaissance dans le cadre de la Banque-carrefour de la sécurité sociale.

Un vendredi soir au café, Olivier et Serge projettent une journée d'escalade. Ils se retrouvent donc à Rochefort le dimanche midi, au pied du Rocher de Hérumont. Le surplomb du côté droit de ce massif calcaire de 150 mètres de large a l'air assez menaçant, mais le côté nord-ouest est plus accessible pour les grimpeurs moins expérimentés. À peine les deux amis ont-ils entamé l'escalade que Serge glisse et fait une chute d'environ 4 mètres. Olivier se précipite vers son ami et reconnaît immédiatement les symptômes d'une crise d'épilepsie.

C'est ici que commence alors un récit futuriste... Transporté aux urgences d'un hôpital proche, Serge est toujours inconscient. Olivier n'était pas au courant de la maladie de son ami et comme l'accident intervient un dimanche après-midi, sa famille proche et son médecin traitant ne sont pas joignables. Le médecin urgentiste veut connaître au plus vite le degré de gravité de l'épilepsie et savoir quels sont les médicaments que Serge prend. De plus, il voudrait consulter un scanner récent du cerveau. Il surfe sur le site de la plateforme eHealth, insère sa carte d'identité électronique dans le lecteur de son PC et s'identifie. Vu l'urgence et comme

# vers le sommet

Serge est inconscient, la loi n'impose pas l'accord spécifique de celui-ci. L'accès des médecins urgentistes aux données de Serge est cependant enregistré, de sorte que Serge puisse vérifier l'usage fait de celles-ci. Rapidement, les éléments pertinents du dossier médical du patient et les images nécessaires apparaissent à l'écran. Quelques instants plus tard, le médecin urgentiste est parfaitement au courant de l'anamnèse de son nouveau patient. Vous pensez peut-être que ce scénario relève de la science-fiction? Plus pour très longtemps, grâce à la plateforme eHealth.

## MOINS DE FRICTIONS

La plateforme eHealth est un projet de l'administration fédérale mené en collaboration avec les autres niveaux du secteur public et tous les acteurs des soins de santé. Il s'agit d'une plateforme digitale permettant un échange sécurisé d'informations électroniques dans le domaine de la santé. La plupart de ces applications sont encore en cours de développement, mais les choses se sont passées exactement de la même manière il y a dix ans, lorsque l'on a créé la Banque-carrefour de la sécurité sociale (BCSS), qui est un système semblable dans le secteur de la sécurité sociale. Grâce à cette BCSS, la Belgique fait aujourd'hui partie du peloton de tête à l'échelle mondiale. Nous obtiendrons le même résultat avec la plateforme eHealth, prédit Frank Robben, à l'origine de ces deux systèmes.

Frank Robben: «La BCSS assure 650 millions d'échanges de données par an. Lorsque nous l'avons mise en place, il existait 800 formulaires papier différents. Ils ont à présent disparu. Ce système permet d'éviter des tonnes de paperasserie et des tas de problèmes pratiques. On doit pouvoir faire la même chose dans le domaine des soins de santé.»

## MOINS D'IMAGES

Notre cas fictif d'un grimpeur qui fait une crise d'épilepsie n'est qu'un scénario possible parmi plusieurs centaines d'autres. Il existe par exemple déjà un fichier recensant les prothèses de la hanche et du genou. Un médecin d'Ostende peut ainsi connaître le modèle exact de prothèse de hanche que vient de cas-

ser son patient, un Liégeois en vacances à la côte. Il est arrivé plus d'une fois qu'un patient doive subir une intervention chirurgicale pour permettre au médecin d'identifier le modèle de la prothèse, parce que les papiers ont été perdus.

Frank Robben: «Chaque fois qu'un patient consulte un médecin autre que son médecin traitant ou que son spécialiste attitré, le médecin en question peut, avec l'accord du patient, consulter toutes les informations pertinentes via la plateforme eHealth. Le premier exemple qui vient à l'esprit est celui d'une consultation chez un médecin urgentiste ou chez le médecin de garde. Mais votre ophtalmologue et votre dentiste pourront aussi consulter, avec votre accord, votre dossier de manière très simple pour savoir quels médicaments vous prenez, si vous êtes allergiques à certains médicaments, etc. Il suffit que le médecin et le patient s'identifient au moyen de leur carte d'identité électronique pour avoir accès à ces données. Outre les documents et résultats d'examen, on pourra aussi consulter des clichés d'imagerie médicale, ce qui permettra d'éviter des doubles emplois dans l'examen de ces clichés. Les finances pourront ainsi être utilisées de manière optimale pour des soins de santé de qualité.»

## PEU DE PAPIER

eHealth devrait également permettre de réaliser une simplification administrative assez drastique. Les nombreuses heures que les thérapeutes et les institutions de soins passent à remplir de la paperasserie vont pouvoir ainsi être consacrées aux patients. Le Danemark est un des premiers pays à avoir instauré

### Frank Robben

'Les données ne sont pas stockées à un endroit précis au sein d'une banque de données centrale, mais elles restent dans leur source d'origine.'





l'échange de données médicales sous forme électronique. D'après les estimations, les médecins danois peuvent ainsi consacrer 20% de temps en plus à leurs patients.

Frank Robben: «Un certain nombre de personnes souffrant d'arthrite bénéficient d'un remboursement pour le médicament anti-TNF. Il s'agit d'un médicament très coûteux. Lorsqu'un patient sollicite le droit à ce remboursement ou le prolongement de celui-ci, il se trouve en général confronté à une paperasserie importante. Bientôt, ces démarches seront accomplies de manière numérique et tout sera vérifié automatiquement. La procédure sera ainsi plus rapide et épargnera bien des allées et venues à tous les intéressés. Il existe plus de mille médicaments pour lesquels ces procédures pourront être simplifiées et informatisées. Un autre projet est aussi en cours pour la facturation des soins infirmiers à domicile. Le patient ne paie plus le prix total, mais seulement la partie correspondant au ticket modérateur. C'est l'infirmière à domicile qui demande elle-même le paiement du solde par la voie électronique à la caisse d'assurance maladie, via les services offerts par la plateforme eHealth.»

## CHERCHEURS

Ce système est aussi une aubaine pour beaucoup de scientifiques qui doivent encore aller pêcher des chiffres au petit bonheur la chance. Le registre du cancer (banque de données de la Fondation Registre du cancer) en est un bel exemple. Le registre du cancer collecte, traite et analyse des données sur tous les Belges à qui on a diagnostiqué un cancer. Ces données constituent une importante source d'information sur les divers types de cancer et sur les chances de survie des patients.

Frank Robben: «Le médecin traitant peut consulter le dossier de son patient dans le registre du cancer. Quant aux chercheurs, ils ne voient apparaître aucun nom: ils peuvent utiliser les données anonymes du registre à des fins de recherche, les noms des patients n'apparaissent jamais. Dans un stade ultérieur, eHealth pourra également fournir des données anonymes afin de réaliser toutes sortes d'autres études scientifiques pour tester par exemple l'efficacité de certains traitements.»

## SECRET MÉDICAL

La confidentialité des données du patient n'est-elle pas menacée?

Frank Robben: «Les données ne sont pas stockées à un endroit précis au sein d'une banque de données centrales, mais elles restent dans leur source d'origine. Le Parlement a mis en place un comité indépendant au sein de la Commission de la protection de la vie privée qui décide, projet par projet, qui aura accès à quelle source et à quelles conditions.»

Le patient aura lui aussi plus facilement accès à son propre dossier médical. Il pourra par exemple vérifier sa carte de vaccination et contrôler qui a consulté son dossier.

Frank Robben: «Le médecin laisse toujours des traces derrière lui dans le système: il s'identifie au moyen de sa carte d'identité électronique et indique pour quelle organisation il travaille. Le système vérifie à l'arrière-plan, en une fraction de seconde, si la personne qui se connecte est effectivement un médecin et si elle travaille effectivement comme médecin dans l'hôpital mentionné.»

## ÉTENDRE LE RÉSEAU

La plateforme eHealth ne sera donc pas une banque de données centralisée. Le système se bornera à relier

les banques de données existantes et à coordonner et soutenir les initiatives prises au niveau régional et local (voir encadré). De cette manière, tous les acteurs de la santé publique en Belgique pourront échanger des informations en toute sécurité. Frank Robben: «La seule chose que nous faisons de manière centralisée, c'est établir des canaux de communication et prévoir les mécanismes permettant de sécuriser ces canaux.»

Tout le réseau permettant aux médecins et aux hôpitaux d'échanger des données, sous le contrôle des patients, n'en est qu'à ses premiers pas. Il faudra encore plusieurs années avant que le réseau couvre tous les hôpitaux et tous les médecins de Belgique.

Mais ce jour-là, on pourra dire que l'espérance de vie sera encore allongée un peu plus en Belgique.

## Réseau Santé Wallon

La plateforme eHealth n'est pas tombée du ciel. Comme beaucoup d'autres pays occidentaux, la Belgique a déjà créé un certain nombre de banques de données et de canaux d'information. La plateforme eHealth devra coordonner et soutenir de manière sûre ces différentes initiatives. En Wallonie, tous les hôpitaux participent au Réseau Santé Wallon (RSW), un système permettant l'échange de données médicales sous forme électronique entre les hôpitaux et les thérapeutes externes. Le projet RSW est encore dans sa phase pilote.



### Hôpitaux gantois

Dans la région de Gand, par exemple, les médecins ne doivent plus attendre une lettre ou un courriel pour pouvoir consulter les résultats des examens subis par leurs patients en milieu hospitalier. Ils se connectent à un site web centralisé et sécurisé. Le professeur **Bart Sijnave** (UZ Gent): «Au total, quelque 300 médecins de la région utilisent notre système, mais les médecins référents d'autres provinces y ont également accès. La deuxième phase a commencé depuis peu: elle permet l'échange de données entre les spécialistes des divers hôpitaux. Dans une troisième phase, le patient pourra régler lui-même certaines questions d'ordre administratif, par exemple contrôler ou déplacer un rendez-vous, vérifier qui a consulté son dossier et gérer son autorisation de consultation.»

### Yperman à Ypres

L'hôpital Jan Yperman d'Ypres travaille depuis deux ans déjà avec un système analogue. Les médecins peuvent se connecter à un site web pour consulter le dossier médical centralisé de leurs patients hospitalisés. **Christophe Mouton** (hôpital Jan Yperman): «C'est toujours le médecin qui décide de quelle manière il souhaite être tenu au courant de l'état de ses patients. Il y a des médecins qui ne jurent que par le papier. Le médecin peut aussi recevoir par voie électronique un bilan de santé journalier de ses patients. Mais le système que nous utilisons actuellement est beaucoup plus rapide et polyvalent. À terme, il pourra d'ailleurs fonctionner dans les deux sens: les médecins référents pourront non seulement consulter le dossier médical centralisé, mais également échanger des données électroniques avec l'hôpital.»